Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212200703-20251222-DEL2025_12_15-DE

Guingamp
Gwengamp

République Française

Délibération
du Conseil Municipal de la Ville de Guingamp
Séance du lundi 15 décembre 2025

—

Le quinze décembre 2025, à 18h00, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 9 décembre 2025, se sont réunis en séance publique, salle du conseil, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Philippe LE GOFF, Maire.

Membres présents : M. LE GOFF Philippe, Maire, Mme MANCASSOLA Chantal, M. BERTHE Thomas, Mme POGAM PIRIOU Marie-Agnès, M. GOUDALLIER Benoît, Mme CORBEL Peggy, M. AATACH Houssain, Mme LE GALL BIZIEN Déborah, Adjoints, M. KERHERVÉ Guy, Mme ZIEGLER Evelyne, M. STEPHAN Philippe, Mme TISSIER Isabelle, Mme BRISSONNEAU Alix, Mme LE BLEIZ Armelle, Mme SANZ Myriam, Mme DUCLOS Anne, M. LE BARS Yoann, M. LE LAY Tugdual, M. ANTOINE Jean François, Mme LALANDE Christine, M. HERVE Roger, M. ROBLIN Gaël, Conseillers Municipaux.

Membres excusés représentés : M. MONFORT Charles, Mme LE HOUEROU Annie, Mme VAROQUIER Lydie, M. BONBONNY Sébastien, Mme COZIC Sandy, Mme LEROY Charline respectivement représentés par Mme MANCASSOLA Chantal, M. Philippe LE GOFF, Mme CORBEL Peggy, Mme BRISSONNEAU Alix, M. AATACH Houssain et M. GOUDALLIER Benoît.

Absent excusé : M. GAUTIER Christophe.

Secrétaire de séance : M. LE LAY Tugdual.

DEL2025-12-15-DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE POLE CULTURE-PATRIMOINE/THEATRE DU CHAMP AU ROY ET MEDIATHEQUE

Rapporteur : Thomas BERTHE

Le Pôle Culture-Patrimoine dont dépendent les deux équipements municipaux, le Théâtre du Champ au Roy et la Médiathèque, déploie de nombreux projets dans les domaines du spectacle vivant et de la lecture publique. Il est soutenu par l'Etat et des collectivités locales partenaires depuis de nombreuses années.

- Ces soutiens permettent au Théâtre du Champ au Roy :

- de s'inscrire dans le dispositif "Scène conventionnée d'intérêt national art et création ", mis en place par la Direction Régionale des Affaires Culturelles
- d'accompagner la création artistique, d'accueillir des compagnies en résidence en apportant des aides en coproduction
- de déployer des projets d'éducation artistique et culturelle ambitieux.

- Par ailleurs, la Médiathèque sollicite également des partenaires afin de développer des projets d'éducation artistique et culturelle à destination des élèves scolarisés sur le territoire, sur le temps scolaire, et des enfants et leur famille sur le temps extra-scolaire.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212200703-20251222-DEL2025_12_15-DE

En 2026, dans le cadre de ces projets, la Ville de Guingamp sera amenée à solliciter financièrement pour le Théâtre du Champ au Roy et la Médiathèque, les partenaires que sont les services de l'Etat, les collectivités locales et établissements publics rattachés :

- Le ministère de la Culture et ses services déconcentrés (Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne)
- Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor
- Le Conseil Régional de Bretagne (et les établissements publics : Spectacle vivant en Bretagne et Livre et lecture en Bretagne)
- L'Office Nationale de Diffusion Artistique, et ses agences régionales (ODIA, OARA…)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **SOLLICITE** les subventions auprès des différents partenaires pour l'année 2026.
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ces dossiers.

Fait et délibéré, les lieu, jours, mois et an susdit
Le Maire

Philippe LE GOFF

Le secrétaire,

Tugdual LE LAY

MAIRIE DE GUINGAMP (Côtes d'Armor)